

Les démarches participatives: séparer le bon grain de l'ivraie

Les autorités communales sont de plus en plus nombreuses à considérer que les démarches participatives sont devenues incontournables. Mais de quoi parle-t-on exactement? Eclairages avec la Fédération suisse des urbanistes



Pierre-Yves Delcourt
Président de la Fédération suisse des urbanistes (FSU), section romande

La demande sociale pour participer à l'élaboration des politiques et des programmes d'actions publiques est de plus en plus forte. Lorsque cette demande n'est pas satisfaite, les parties prenantes, frustrées de ne pas avoir été entendues, n'hésitent plus à mobiliser les outils de démocratie directe. C'est pourquoi, les autorités considèrent bien souvent que les démarches participatives sont maintenant incontournables.

Comprise dans un sens large, la participation publique est un processus par lequel l'opinion de tous ceux qui sont intéressés par les décisions d'un organisme est intégrée au processus de prise de décision.

On voit fleurir depuis quelques années des ateliers participatifs donnant la parole aux experts: cette démarche n'est pas nouvelle dans le processus d'élaboration des politiques et programmes publics. Depuis le XIX^e siècle en Suisse, les autorités mettent

en place des commissions extraparlimentaires, composées d'experts et de groupes d'intérêts à capacité référendaire, afin de les aider dans leurs tâches. Leurs travaux permettent d'améliorer la qualité et l'acceptabilité des décisions à prendre avant de les soumettre au Parlement. Or, ces démarches participatives ne répondent pas toujours à la demande sociale.

D'autres formes de démarches participatives mettent plutôt l'accent sur l'expression du public. Dans le meilleur des cas, toutes les personnes concernées sont invitées à contribuer à une politique ou un programme d'action dès le démarrage des travaux. Dans les cas les moins favorables, elles sont consultées lorsque les travaux préparatoires sont déjà bien avancés.

Afin que les politiques et les programmes d'action bénéficient pleinement des apports du public, il est nécessaire de respecter certaines règles déontologiques largement répandues aujourd'hui par des chartes et des guides de la participation, comme celle du Conseil européen des urbanistes (www.ectp-ceu.eu).

Elaborer et conduire une démarche participative est aujourd'hui un métier à part entière. Pour espérer une efficacité opérationnelle (des propositions riches et de qualité) et une efficacité politique (atteinte d'un niveau suffisant de consensus), il convient de se doter de réelles compétences, de disposer d'une méthode rigoureuse et des ressources adéquates.

Une information complète et accessible. Des règles du jeu et des objectifs clairs. L'association de tous les groupes d'intérêts concernés. La mise en place d'un processus d'apprentissage collectif. Une exploitation transparente des résultats. Ce sont quelques-unes des conditions de réussite d'une démarche participative réussie. ■